

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :**Séance du : 17 novembre 2025**

**Avenant n°1 de
transfert relatif au
marché de travaux de
construction du
gymnase de Vétraz-
Monthoux - lot n°4**

**Structure bois -
vêture**

N° BC_2025_0163**Convocation du : 10 novembre 2025****Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19****Président de séance : Gabriel DOUBLET****Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN****Membres présents :**

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée le 3 mai 2023 au moyen d'un avis de publicité envoyé au JOUE, au BOAMP et sur le profil d'acheteur (plateforme électronique AWS) en vue de la passation d'un marché de travaux pour la construction du gymnase de VETRAZ-MONTHOUX, notamment pour le lot n°4 : Structure bois – vêture (2023042L04).

La consultation pour ledit lot a été déclarée infructueuse le 11 juillet 2023 en raison du caractère financièrement unacceptable des offres déposées. Le marché a été relancé selon une procédure avec négociation (consultation restreinte) le 23 août 2023 avec les entreprises ayant répondu à la consultation initiale sur le fondement notamment de l'article R.2124-3 6° du Code de la commande publique.

A l'issue de cette consultation, le lot n°4 a été attribué à l'entreprise LIFTEAM S.A.S. pour un montant après négociation de 929 250,44 € HT, soit 3 515 100,53 € TTC.

Le marché a été notifié le 27/11/2023.

Par échange téléphonique en date du 13/10/2025, confirmé par un extrait de jugement du tribunal de commerce de CHAMBERY publié au BODACC le 28 octobre 2025, le représentant de la société LIFTEAM S.A.S. a informé Annemasse Les Voirons Agglomération du placement de la société en liquidation judiciaire avec cessation d'activité au 17/10/2025. Le juge-commissaire du Tribunal de commerce de CHAMBERY a autorisé, par ordonnance en date du 6 novembre dernier, la reprise partielle d'activité de la société LIFTEAM S.A.S., en particulier du lot n°4 des travaux de construction du gymnase de VETRAZ-MONTHOUX, par la société CONCEPTS BOIS STRUCTURE (CBS) qui, après vérification des capacités techniques, financières, économiques et professionnelles, présente les garanties nécessaires pour exécuter les travaux.

Désignation initiale de l'entreprise

Nouvelle désignation

Dénomination sociale : LIFTEAM S.A.S.

Forme juridique : S.A.S.

Adresse : PA du Héron
404, route des Bons Prés
73110 LA ROCHELLE

SIRET : 491 839 031 00045

Dénomination sociale : CONCEPTS BOIS
STRUCTURE (CBS)

Forme juridique : S.A.S.

Adresse : 118, Avenue d'Alfortville
94600 CHOisy-le-Roi

SIRET : 381 231 356 00050

Il sera noté que le montant de 878 775,13 € HT soit 1 054 530,16 € TTC, au titre de l'avance versée à la société LIFTEAM S.A.S., n'a pas fait l'objet d'un commencement de remboursement à la date de la signature des présentes. Il est pris acte que le marché n°2023042L04 est résilié pour cette partie du contrat en accord avec le liquidateur judiciaire de la société LIFTEAM S.A.S. L'obligation de remboursement de l'avance perçue par LIFTEAM n'est pas transférée à la société CBS. En conséquence, Annemasse Agglo actionnera la garantie à première demande consentie par l'établissement bancaire BNP PARIBAS pour bénéficier du remboursement de ladite somme.

Par ailleurs, la cession du présent marché telle qu'autorisée par le juge-commissaire du Tribunal de commerce de CHAMBERY prévoit un montant de travaux restant à réaliser de 1 295 000 € HT, soit 1 554 000 € TTC. Ceci représente un coût supplémentaire de 40 615,64 € HT (43 738,77 € TTC) par rapport au solde du marché restant à payer au 6 novembre 2025 fixé à 1 254 384,36 € HT soit 1 505 261,23 € TTC. L'augmentation du montant de marché s'élève à 1,39 % par rapport au coût initial du marché. Le transfert du présent marché public est accepté dans ces conditions financières pour permettre la poursuite des travaux par CBS.

Enfin, l'ordonnance du Tribunal de commerce exclut l'application des éventuelles pénalités, notamment de retard, imputables à la société LIFTEAM S.A.S.

Il convient d'acter par avenant la cession à compter du 6 novembre 2025 du marché précité à la société CONCEPTS BOIS STRUCTURE (CBS) dans les conditions susvisées. La partie du marché n°2023042L04 non transférée à la société CBS en application de l'ordonnance sus-énoncée est quant à elle résiliée à cette même date.

Il sera précisé que le présent marché public transféré a fait l'objet d'une cession de créance en totalité au profit de BPIFRANCE à compter du 07/02/2025.

Le présent avenant est passé sur le fondement des articles L.2194-1 4° et R.2194-6 du Code de la commande publique.

L'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial est cédé au nouveau titulaire sous les réserves exprimées ci-dessus.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 et le transfert du marché du lot n°4 relatif aux travaux de structure bois – vêture de la construction du gymnase de VETRAZ-MONTHOUX à la société CONCEPTS BOIS STRUCTURE (CBS) dans les conditions précitées ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit arrêté.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 17/11/2025
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 17/11/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

S²LO

ID : 074-200011773-20251117-BC_2025_0163-DE

AVENANT N°1
Marché de travaux pour la construction du gymnase de
Vétraz-Monthoux
Lot n°04 : Structure bois – vêture
n°2023042L04

A - Identification de l'acheteur

ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION

Direction de la commande publique
11 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

Représentée par Monsieur Gabriel DOUBLET, Président

B - Identification du titulaire du marché

LIFTEAM S.A.S.

PA du Héron
404, route des Bons Prés
73110 LA ROCHELLE
N° SIREN : 491 839 031

Représenté par Me Clément THIERRY, liquidateur judiciaire au sein de l'étude BTSG, désignée par jugement du Tribunal de commerce de CHAMBERY en date du 17 octobre 2025

C - Identification du cessionnaire du marché

CONCEPTS BOIS STRUCTURE (CBS)

18, Avenue d'Alfortville
94600 CHOISY-LE-ROI
N° SIREN : 381 231 356

D - Objet du marché

Marché de travaux pour la construction du gymnase de Vétraz-Monthoux **Lot n°04 : Structure bois – vêture**

Référence du marché : 2023042L04
Date de la notification : 27/11/2023

Montant du marché : 2 929 250,44 € HT / 3 515 100,53 € TTC.

E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : Avenant de transfert

Par ordonnance du juge-commissaire du Tribunal de commerce de CHAMBERY en date du 6 novembre 2025, Annemasse Les Voirons Agglomération a été informée de la reprise partielle d'activité de la société LIFTEAM S.A.S. suite au placement de cette dernière en liquidation judiciaire avec cessation d'activité à compter du 17 octobre 2025. Le présent marché public est ainsi transféré à la société CONCEPTS BOIS

STRUCTURE (CBS) qui, après vérification des capacités techniques, financières, économiques et professionnelles, présente les garanties nécessaires pour exécuter les travaux.

Désignation initiale de l'entreprise	Nouvelle désignation
<u>Dénomination sociale</u> : LIFTEAM S.A.S. <u>Forme juridique</u> : S.A.S. <u>Adresse</u> : PA du Héron 404, route des Bons Prés 73110 LA ROCHELLE <u>SIRET</u> : 491 839 031 00045	<u>Dénomination sociale</u> : CONCEPTS BOIS STRUCTURE (CBS) <u>Forme juridique</u> : S.A.S. <u>Adresse</u> : 118, Avenue d'Alfortville 94600 CHOISY-LE-ROI <u>SIRET</u> : 381 231 356 00050

Il convient d'acter par avenir la cession à compter du 6 novembre 2025 du marché précité à la société CONCEPTS BOIS STRUCTURE (CBS) dans les conditions susvisées.

Il sera précisé que le présent marché public transféré a fait l'objet d'une cession de créance en totalité au profit de l'établissement BPIFRANCE à compter du 07/02/2025.

- Prestations exécutées et admises par l'acheteur :

Le total des sommes dues au titre des prestations à exécuter par la société LIFTEAM S.A.S. s'élèvent à 2 918 127,84 € HT €, déduction faite d'une fiche travaux modificative – FTM – d'un montant de 11 122,60 € HT, soit 3 501 753,41 € TTC, actée par le présent avenir. Considérant qu'au jour de la signature du présent avenir 1 663 743,48 € HT, soit 1 996 492,18 € TTC ont déjà été versés, le solde des prestations restant à exécuter est de 1 254 384,36 € HT soit 1 505 261,23 € TTC.

La cession du présent marché telle qu'autorisée par le juge-commissaire du Tribunal de commerce de CHAMBERY prévoit un montant de travaux restant à réaliser de 1 295 000 € HT, soit 1 554 000 € TTC. Ceci représente un coût supplémentaire de 40 615,64 € HT (43 738,77 € TTC), soit une augmentation de 1,39 % par rapport au coût initial du marché. Le transfert du présent marché public est accepté dans ces conditions financières pour permettre la poursuite des travaux par CBS.

Il est précisé que le montant de 878 775,13 € HT soit 1 054 530,16 € TTC, au titre de l'avance versée à la société LIFTEAM S.A.S., n'a pas fait l'objet d'un commencement de remboursement à la date de la signature des présentes. Il est pris acte que le remboursement de ladite avance n'est n'est pas transféré à la société CONCEPTS BOIS STRUCTURE (CBS) conformément à l'ordonnance susvisée du juge-commissaire du Tribunal de commerce de CHAMBERY.

De même, en application de l'ordonnance susvisée, Annemasse les Voirons Agglomération fera son affaire des pénalités contractuelles éventuellement imputables à la société LIFTEAM S.A.S. L'acheteur renonce à les appliquer sur les futurs acomptes de la société CBS.

Les parties conviennent par les présentes de la résiliation, à compter du 6 novembre 2025, de la partie du marché de LIFTEAM S.A.S. non transférée à la société CBS en application de l'ordonnance sus-énoncée. Un décompte de résiliation sera établi à cet effet, incluant notamment les sommes dont pouvait être redevable la société LIFTEAM S.A.S. vis-à-vis d'Annemasse les Voirons Agglomération, hormis le remboursement de l'avance précédemment évoqué.

L'ensemble des sommes portant sur les travaux transférés à CBS seront versées au compte de BPIFRANCE.

Le présent avenir est passé sur le fondement des articles L.2194-1 4° et R.2194-6 du Code de la commande publique.

L'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial est cédé au nouveau titulaire.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

F - Signature du titulaire du marché transféré

A, le

Signature du représentant dûment habilité,

F

G - Signature du cessionnaire du marché

A, le

Signature du représentant dûment habilité,

H - Signature de l'acheteur

A Annemasse, le.....

Signature du représentant de l'acheteur